

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION 1^{er} projet de règlement de zonage n° 483-32-U

Aux personnes intéressées par le 1^{er} projet de règlement de zonage n° 483-32-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

Avis public est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2023, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement de zonage n° 483-32-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U afin de modifier certaines dispositions portant spécifiquement sur la zone H-140.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} novembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le 1^{er} projet de règlement n° 483-32-U et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le 1^{er} projet de règlement de zonage n° 483-32-U contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 4. Le projet de règlement concerne uniquement la zone H-140. La zone H-140, située dans le secteur Carignan-sur-le-Golf est localisée sur le plan ci-après :



5. Le 1^{er} projet de règlement de zonage nº 483-32-U peut être consulté à l'hôtel-de-ville de Carignan, au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 10 octobre 2023.

Ève Poulin, avocate Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 10 octobre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 10 octobre 2023.

Donné à Carignan, ce 10 octobre 2023.

Ève Poulin, avocate Greffière